

«Soit on réforme au plus vite le forfait fiscal, soit il est mort!»

STRATÉGIE

Pour Philippe Kenel, grand défenseur de l'impôt à la dépense des riches étrangers, la Suisse doit réagir au plus vite, sous peine de perdre une manne de 400 millions de francs.

JOËLLE FABRE

Le discours a changé. Le ton aussi. Plus question, pour les plus fervents tenants du forfait fiscal, de s'accrocher à l'idée que les Vaudois, flattés par la présence de riches stars internationales sur les rives du Léman, ne toucheront jamais à un système «historique» qui «fait ses preuves depuis des décennies».

Pour Me Philippe Kenel, expert fiscal et grand défenseur de l'impôt à la dépense pour riches étrangers, le récent vote des Zurichois a clairement mis le feu à la maison: «On sait bien le poids de ce qui se dit et se décide à Zurich sur le reste du pays. Je note au passage que, pour la première fois, des riches contribuables suisses se sont élevés contre le forfait fiscal accordé aux étrangers fortunés. C'est un signe à ne pas négliger. D'ailleurs, le débat a été aussitôt relancé dans plusieurs cantons, Vaud y compris, et aura bientôt lieu au niveau fédéral.»

La liste des «sacrifices»

Pour Philippe Kenel, de deux choses l'une: «Soit on réforme le forfait fiscal, soit il est mort. Et si ce n'est pas demain, ce sera après-demain. Il est temps que les gens qui tiennent à ce système le défendent, sinon ce sont eux qui l'achèveront. La droite doit prendre la main et se résoudre à proposer l'inévitable. Je suis convaincu que les Suisses n'ont pas envie de mettre dehors leurs étrangers fortunés - hormis les personnes opposées au forfait pour des raisons idéologiques -, mais ils ne veulent plus d'un forfait à tout prix. Il est temps de calmer le jeu et de faire quelques sacrifices.»

Philippe Kenel a un plan. Une réforme dans la ligne de celle accomplie en Grande-Bretagne début 2008, suite à une vague de protestations contre le statut

spécial accordé aux personnes qualifiées de «résidentes, non domiciliées». Dans sa vision, il faut d'abord empêcher les cantons de faire de la sous-enchère fiscale en introduisant un minimum de base imposable dans l'ordonnance fédérale, un plancher qui ne devrait pas être inférieur à 300 000 francs.

Problème: de nombreux riches contribuables étrangers, installés depuis dix ou vingt ans, sont au bénéfice de forfaits nettement inférieurs. C'est notamment le cas d'Ingvar Kamprad, fondateur d'IKEA, dont la fortune est estimée entre 15 et 40 milliards de francs et qui paie environ 200 000 francs d'impôts annuels dans le canton de Vaud. «Les nouveaux forfaitaires sont déjà au-dessus de 300 000 francs, relève Philippe Kenel. Quant aux anciens, il faudrait leur accorder un délai de deux ans pour leur permettre de se déterminer face à la nouvelle loi. Les actuels petits forfaits décideront peut-être de partir, mais ce ne sera pas une perte importante pour la Suisse.»

L'exemple genevois

Deuxième piste: pour rendre le système moins obscur aux yeux du public et harmoniser les pratiques entre cantons, l'ordonnance fédérale devrait exiger, au moment du calcul du forfait, que tous les cantons s'alignent sur Genève et demandent au nouvel arrivant des informations sur l'état de sa fortune et sur l'estimation de ses dépenses.

Et pour calmer le jeu sur le plan cantonal, Philippe Kenel estime que Vaud devrait biffer un privilège supplémentaire accordé aux bénéficiaires de forfaits fiscaux. Ceux-ci ne paient que la moitié de l'impôt sur les successions entre conjoints survivants et entre héritiers en ligne directe, soit 3,5% au lieu de 7%. «A Genève, Martine Bruschwig Graf a fait la démarche inverse. Elle a aboli cet impôt pour les Suisses, mais l'a maintenu pour les forfaitaires. Jamais un client ne m'a dit qu'il quittait Genève à cause de cela.» Enfin, la Confédération devrait exiger que tous les cantons soient aussi vigilants que Vaud et Genève pour contrôler que leurs étrangers au forfait n'aient pas d'activités lucratives en Suisse. ■



SONNETTE D'ALARME Me Philippe Kenel, avocat et grand défenseur des forfaits fiscaux pour riches contribuables, veut prévenir la chute du système. PULLY, LE 13 FÉVRIER 2009

» Forfaits fiscaux en chiffres

4146 Le nombre de personnes à bénéficier d'un forfait fiscal en Suisse en 2006.

33,5% L'augmentation du nombre de forfaits fiscaux octroyés en 2006 par rapport à 1999.

392 Le montant, en millions de francs, rapporté à la Suisse en 2006 par les forfaits fiscaux.

1192 Le nombre de forfaits fiscaux octroyés dans le canton de Vaud en 2006.

165 Le montant, en millions de francs, rapporté par les forfaits fiscaux au canton et aux communes vaudoises en 2007, dont 86 millions pour le seul impôt cantonal.

6 Le nombre de cantons à accueillir 90% des forfaits fiscaux, selon les chiffres fournis par le Conseil fédéral en 2005.

» «Je ne suis pas inquiet pour les forfaits fiscaux»

PASCAL BROULIS, président du Conseil d'Etat, ne veut pas se prononcer à chaud sur les



propositions et les mises en garde du fiscaliste Philippe Kenel. «Nous aurons prochainement des débats au parlement sur ce sujet. Je ne veux pas faire de gesticulations inutiles ni parler dans le vide sur ces questions fiscales, extrêmement techniques. Il est prématuré de s'ennerver. Pour ma part, je ne suis pas inquiet pour les forfaits fiscaux. Mon objectif est de défendre l'équilibre fiscal. J'expliquerai et réexpliquerai aux Vaudois, comme je l'ai toujours fait, l'intérêt qu'ils ont à maintenir cet impôt, qui représente 165 millions de francs par année dans les caisses publiques. La perte de ces recettes serait inévitablement reportée sur les autres contribuables.» Le ministre vaudois des Finances rappelle que le canton de Vaud a «toujours été très clair et très transparent», mais se dit néanmoins prêt à examiner «toutes les propositions.»

JO. F.

» «Cette ouverture est une excellente nouvelle»

CESLA AMARELLE, présidente du Parti socialiste vaudois accueille les propositions de Philippe



Kenel comme une excellente nouvelle. Que l'un des grands tenants des forfaits fiscaux pour riches étrangers - qui plus est un avocat vaudois spécialiste de la question - ait la volonté de faire bouger les choses, «ce n'est pas anodin». Pour l'heure, la gauche vaudoise ne se sent pas «les forces politiques nécessaires» pour faire voter par le Grand Conseil l'abolition pure et simple des forfaits pour étrangers aisés, un impôt solidement ancré dans le système fiscal vaudois, introduit en 1923. Du coup, les roses ne peuvent être que favorables à l'option intermédiaire proposée par Philippe Kenel. «Ce signal donné à la droite laisse espérer que l'on pourra se mettre autour d'une table au niveau du parlement et, pourquoi pas, lancer une initiative parlementaire. Si cela vient des Vaudois, champions du forfait fiscal, c'est d'autant plus fort!»

JO. F.

» «Les règles doivent être plus claires et détaillées»

CATHERINE LABOUCHÈRE, présidente du Parti libéral vaudois, est favorable au maintien du



système de l'impôt sur la dépense des riches étrangers. Elle ne veut pas se voiler la face. Depuis le vote populaire des Zurichois, dimanche dernier, le débat ne cesse de rebondir et la pression monte. «Il n'y a pas un jour où je n'entends pas parler de forfait fiscal, note la députée libérale. Le reproche qui revient le plus souvent dans la bouche du public est son manque de transparence. La nécessité d'une ordonnance fédérale détaillée se fait sentir de manière de plus en plus pressante. Il faut fixer des règles plus claires car les gens n'imaginent pas vraiment ce qu'est un forfait fiscal. Même si Vaud et Genève sont très clairs, il y a de grandes disparités cantonales. Je suis favorable à la concurrence fiscale, mais pas à la sous-enchère. Les citoyens seraient sans doute favorables à l'introduction d'un plancher minimum pour les forfaits fiscaux.»

JO. F.

Le fils d'un gourou vaudois extradé d'Indonésie

PÉDOPHILIE

Christian Burger sera renvoyé en France, où il doit purger une peine de 4 ans de prison. Il est le fils de Guy-Claude Burger, qui fut l'apôtre de l'instinctothérapie à Eclépens.

En novembre 2008, la police indonésienne arrêtait Christian Burger, 44 ans, sur l'île de Bali, après onze ans de cavale. Les agents avaient retrouvé des photos d'enfants nus sur ordinateur portable. Il sera renvoyé en

Christian Burger a lui-même subi les abus de son père, Guy-Claude Burger, gourou de la secte de l'instinctothérapie, qui prônait le «manger cru» ainsi que les relations sexuelles entre adultes et enfants. Ce groupe était actif dans une ferme d'Eclépens dans les années 1970. En 1978, le Tribunal de Cossonay condamnait Guy-Claude Burger à 4 ans de réclusion. Il avait notamment initié son fils de 7 ans à la masturbation réciproque.

La secte a ensuite déménagé au Mexique, puis en France (Sei-

Faire entrer les communes dans le XXI^e siècle

Caramba, encore raté! La mégafusion avortée de 12 villages broyards autour de Granges-Marnand vient rappeler cruellement un des plus grands échecs de la nouvelle Constitution vaudoise: la diminution du nombre de communes. Le conseiller d'Etat Philippe Leuba avait fait de la naissance de Valbroye un symbole pour enfin sortir ce dossier de l'ornière. Pas de chance, 200 citoyens d'Henziez, de Dompièrre et de Treytorrens, les trois entités qui ont refusé la fusion, viennent de renvoyer le chef du Département de l'intérieur à ses études et incantations. Difficile

LA SEMAINE POLITIQUE

MEHDI-STÉPHANE PRIN

nel posé par un canton affichant 375 localités. Mais, visiblement, son bâton de pèlerin n'a pas suffi pour convaincre un tout petit nombre de citoyens.

Plaider pour la fusion des communes ne tient pas de la lubie de technocrate ou d'un centralisme forcené. Fervent défenseur de l'autonomie des Municipalités, Philippe Leuba

les services aujourd'hui nécessaires à leurs concitoyens. A l'heure d'internet, de la mondialisation et surtout de l'explosion de la mobilité, les bases foncières communales n'ont quasiment pas changé depuis la naissance du canton, en 1803. L'attachement à l'identité villageoise explique seulement en partie cet anachronisme. Les Fribourgeois et les Tessinois sont fiers de leurs traditions, ils ont pourtant fortement diminué le nombre de leurs collectivités publiques ces dernières années. Outre des avantages évidents en termes de synergies de moyens administratifs et d'économies,

personnes âgées et de soutien aux activités sportives. N'en déplaise aux syndicats, les localités de moins de 500 habitants n'ont plus de véritables pouvoirs, à part celui de nuisance. Diminuer le nombre de communes vaudoises, c'est surtout leur permettre de retrouver du poids sur la scène cantonale. Quelle influence ont Henziez, Dompièrre et Treytorrens sur la politique cantonale? Strictement aucune. En revanche, Valbroye, avec plus de 2000 habitants, aurait bénéficié d'une oreille plus attentive de la part du Conseil d'Etat. Ce n'est pas un hasard si les 9 communes aux électeurs favorables à cette fusion ven-